

Deuxième réunion du Comité des créanciers pour la Zambie au titre du Cadre commun de traitement de la dette au-delà de l'ISSD

Communiqué

18 juillet 2022

Le comité des créanciers pour la Zambie, formé par les pays ayant des créances éligibles sur la Zambie, et co-présidé par la Chine et la France (l'Afrique du Sud agissant en tant que vice-président) (ci-après « le comité des créanciers ») s'est réuni virtuellement le 18 juillet 2022, en présence des services du FMI et de la Banque mondiale.

Le comité des créanciers a examiné la situation macroéconomique et financière de la Zambie, y compris la viabilité de sa dette à long terme, et sa demande officielle de traitement de la dette au titre du « Cadre commun pour les traitements de la dette au-delà de l'ISSD » approuvé sous la présidence saoudienne du G20 en novembre 2020, et qui a également été approuvé par le Club de Paris.

Le comité des créanciers soutient le programme de tranche supérieure de crédit (ECF) du FMI envisagé par la Zambie et son adoption rapide par le Conseil d'Administration du FMI afin de répondre aux besoins de financement urgents de la Zambie. Le comité des créanciers encourage les Banques multilatérales de développement (BMD) à maximiser leur soutien à la Zambie pour répondre à ses besoins financiers à long terme.

Dans le respect de leurs lois nationales et de leurs procédures internes, les membres du comité des créanciers s'engagent à négocier avec la Zambie les termes d'une restructuration de leurs créances qui sera finalisée dans un protocole d'accord, conformément au « Cadre commun pour les traitements de la dette au-delà de l'ISSD ».

Le comité des créanciers souligne qu'il est attendu que les autorités zambiennes recherchent auprès de tous les créanciers privés et des autres créanciers bilatéraux officiels des traitements de la dette à des conditions au moins aussi favorables que celles envisagées par le comité des créanciers, conformément au principe de comparabilité des traitements. En conséquence, le comité des créanciers invite instamment les créanciers privés et les autres créanciers bilatéraux officiels à s'engager sans délai à négocier avec la Zambie les traitements de la dette qui sont essentiels pour garantir la pleine efficacité du traitement de la dette de la Zambie au titre du cadre commun.

Notes de contexte

1. Le comité des créanciers de la Zambie a été formé le 16 juin 2022, en application du « Cadre commun pour les traitements de la dette au-delà du DSSI » approuvé par le G20 et le Club de Paris en novembre 2020.
2. Les membres du comité des créanciers sont des représentants des pays ayant des créances détenues sur la Zambie. La Chine et la France co-président le comité des créanciers, tandis que l'Afrique du Sud en assure la vice-présidence.
3. Les observateurs à la réunion étaient des représentants du Fonds monétaire international et du Groupe de la Banque mondiale.